

Emil Frey SA
Badenerstrasse 600
8048 Zürich-Altstetten

Téléphone 044 512 63 09
www.emilfrey.ch
info@emilfrey.ch



Conditions de participation au jeu-concours – Gain d’une Leapmotor T03

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par SVC – Swiss Venture Club, Bernapark 28, 3066 Stettlen (ci-après «l’Organisateur»).

2. Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne:

- physique et majeure;
- pleinement capable d’exercer ses droits civils;
- domiciliée en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein;
- titulaire d’un permis de conduire valable de catégorie B.

Sont exclus de la participation:

- les collaborateurs de l’Organisateur et d’Emil Frey SA;
- leurs proches;
- les collaborateurs des entreprises partenaires impliquées dans l’organisation du jeu-concours.

3. Période de participation

Le jeu-concours commence le 05.03.2026 et se termine le 24.11.2026 à 23 h 59. La date et l’heure de réception de la participation font foi. Toute participation reçue après la clôture ne sera pas prise en compte.

4. Modalités de participation

La participation s’effectue en prenant part au jeu de dés SVC et en remplissant le formulaire de participation. Une seule participation par personne est autorisée. Les participations multiples ainsi que les participations automatisées sont exclues.

La participation est gratuite et sans obligation d’achat.

En participant au jeu-concours, les participants acceptent les présentes conditions de participation.

L’Organisateur se réserve le droit d’exclure toute personne ayant fourni de fausses informations ou tenté de manipuler le déroulement du jeu-concours. Cette exclusion peut intervenir également *a posteriori*. Dans ce cas, tout gain déjà remis pourra être réclaté.

5. Gain

Le lot mis en jeu est une **Leapmotor T03**, dans la configuration définie par Emil Frey SA. La valeur approximative du véhicule est de 17 000 CHF (TVA incluse). Les visuels/illustrations sont non contractuels et peuvent différer du gain effectivement remis. Le gain comprend exclusivement le véhicule tel que décrit dans l’annonce. Tous les frais annexes sont entièrement à la charge du gagnant, notamment:

- l'assurance;
- les impôts/taxes liés au véhicule;
- l'immatriculation;
- le transfert;
- les frais courants d'exploitation, d'énergie et d'entretien. Le gain est personnel, non transmissible, et ne peut être ni échangé ni versé en espèces. La déclaration fiscale du gain relève de la responsabilité du gagnant.

6. Information du gagnant et remise du véhicule

Le gagnant sera désigné par tirage au sort après la clôture de la période de participation. La notification sera effectuée par écrit (courriel ou voie postale) ou par téléphone. À défaut d'acceptation du gain dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la notification, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant. Dans ce cas, le droit initial au gain s'éteint, sans compensation.

La coordination de la remise du véhicule est assurée par Emil Frey SA. La remise du véhicule a lieu en présence de l'Organisateur, dans un garage Emil Frey. La marque de l'Organisateur peut être visible lors de la remise, notamment au moyen de supports de communication (p. ex. éléments visuels de l'Organisateur). L'organisation et les frais liés au déplacement (aller/retour) jusqu'au lieu de remise sont à la charge du gagnant.

7. Retrait/remise du gain

Le gain doit être retiré dans un délai de 6 mois à compter de l'acceptation du gain, auprès d'un garage Emil Frey en Suisse. À défaut de retrait dans ce délai, le droit au gain s'éteint sans remplacement. La remise du véhicule s'effectue exclusivement au gagnant, sur présentation d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport) et d'un permis de conduire valable de catégorie B.

8. Exclusion de responsabilité

Dans les limites autorisées par la loi, toute responsabilité de l'Organisateur en lien avec le jeu-concours, son déroulement et la remise du gain est exclue. L'Organisateur décline notamment toute responsabilité en cas de défaillances techniques, en particulier: problèmes de réseau, de serveur ou de matériel, virus, bugs, erreurs de programmation ou de transmission, ainsi que tout autre dysfonctionnement ou erreur échappant à sa sphère d'influence.

Le véhicule est soumis exclusivement aux dispositions de garantie et de responsabilité pour les défauts du fabricant applicables.

9. Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu-concours sont utilisées exclusivement pour l'organisation et la gestion du concours. Sous réserve d'un consentement exprès donné dans le formulaire de participation, les données peuvent être utilisées à des fins marketing par Emil Frey SA. Les données ne sont transmises à d'autres tiers que dans la mesure nécessaire à la gestion du jeu-concours.

10. Dispositions diverses

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter, d'interrompre ou de mettre fin prématurément au concours à tout moment, sans préavis, sans communication particulière, sans indication de motifs et sans conséquence en matière de responsabilité. Les participants ne peuvent en tirer aucun droit.

Dans l'hypothèse où certaines dispositions des présentes conditions de participation seraient ou deviendraient totalement ou partiellement caduques, la validité des autres dispositions n'en serait nullement affectée.

11. Voies de droit, droit applicable et for juridique

Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du jeu-concours. Le droit suisse est exclusivement applicable. Le for est à Zurich.